

FORMATION CONTINUE 2021



VISIOCONFERENCE PROCEDURE D'APPEL: LES POINTS QUI FACHENT

**Vendredi 19 mars
De 9h30 à 11h30**

Michel DEFIX
Président de Chambre – Cour d'Appel de Toulouse
Robert RIVES
Avocat au barreau de Toulouse,
Ancien Président de la Chambre des avoués
Ancien membre du Conseil de l'Ordre

**80 € la séance
50 € / - 2 ans**

Prérequis : Etre avocats

Niveau 2 : Approfondissement des connaissances et des pratiques de la matière

Objectifs :

Cette formation vise à faire le point sur les pièges de la procédure d'appel en inventoriant les nouveautés réglementaires et jurisprudentielles, en insistant sur les erreurs, omissions et dépassement de délais exposant à des sanctions procédurales sévères (caducité, irrecevabilité,...)

Programme :

- l'arrêt de l'exécution provisoire,
- la rédaction et notification de l'acte d'appel,
- les régimes spéciaux (appel sur compétence, autorisations pour faire appel,...),
- délais pour conclure,
- contenu des conclusions,
- régime des décisions du conseiller de la mise en état,
- communication électronique,
- régime de la déclaration de saisine sur renvoi de cassation.

Moyens pédagogiques :

Exposé oral à deux voix. réponse aux questions.

Pour vous inscrire : www.edasop.fr

École des Avocats Sud-Ouest Pyrénées

Tél : 05 61 53 58 52

N° organisme de formation : 73310242131

s.debalorre@edasop.fr